

AFFAIRE N° 12.- Acquisition d'un terrain de 10.200 m2, sis au Chaudron, en vue de réaliser un groupe scolaire.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 10.200 m2, au prix de 7.050.000 Fms CFA.

Ce terrain qui nous est cédé par la S.I.D.R. est situé à Sainte Clotilde, à proximité du cimetière, et permettrait de recevoir un groupe scolaire.

Sous réserve de l'évaluation des Domaines, je vous prie de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition.

La dépense correspondante pourrait être prélevée sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x

x

x